

S.E. Sacha Sergio Llorenti
Représentant permanent auprès de l'ONU de l'État plurinational de Bolivie
Président du Conseil de sécurité
New York, NY 10017 USA

Cher Monsieur l'Ambassadeur,

Recevez en premier lieu une salutation fraternelle et nos meilleurs vœux pour votre gestion. Nous écrivons cette fois, et à travers vous au Conseil de sécurité, dans l'espoir que la prochaine visite en Haïti soit une étape vers la justice, les droits humains et la paix.

En ce qui concerne les objectifs fixés pour cette visite, nous espérons que les résultats donneront lieu à des recommandations et des mesures concrètes pour aider à rembourser l'énorme dette qui ont accumulée auprès du peuple haïtien le Conseil lui-même, l'ONU et les pays qui ont fourni des troupes, des forces de police et des ressources à la MINUSTAH tout au long de ces 13 années, cette dette envers ceux qui sont les victimes du bilan catastrophique de la MINUSTAH en matière de droits humains.

Aujourd'hui, cette dette définit la vie de ces personnes ainsi que le dossier de la MINUSTAH, ce qui compromet sérieusement la crédibilité de toute action future de l'ONU en Haïti. Une dette avec l'ensemble des personnes et plus particulièrement des femmes et des jeunes qui ont été violées et sexuellement exploités par les membres de la Mission, les familles qui ont souffert la répression des troupes et de la police – comme, à titre d'exemple, au Cité Soleil, où il y a eu 15 interventions des troupes de la MINUSTAH avec des armes meurtrières, des tirs, parfois plus de 25.000 balles en une seule opération - , ainsi que des centaines de milliers de familles qui ont subi la mort et la maladie suite à l'introduction du choléra.

L'ampleur et l'impunité de ces violations aux droits de l'homme, et le fait que l'ONU a nié durant six ans toute responsabilité, exigent une réparation intégrale. Avec cette visite, le Conseil a la possibilité de remplir leur obligation de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires, axe essentiel de la conclusion de la MINUSTAH.

Le Conseil de sécurité a reconnu, dans sa résolution 2350 (2017), que le respect des droits humains et des mesures pour mettre fin à l'impunité sont essentiels pour assurer la primauté du droit et de la sécurité en Haïti. Nous savons, par notre longue expérience en Amérique latine et dans d'autres régions, que sur la base de l'impunité est impossible de construire des démocraties stables et des institutions étatiques fortes qui respectent des droits de l'homme et la primauté du droit, ce qui sont les objectifs que le Conseil a précisément visé au moment de la MINUSTAH et maintenant pour une nouvelle mission en Haïti. Il est temps que le Conseil reconnaisse que l'effort nécessaire commence chez eux.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de profiter de sa visite pour rembourser votre dette et commencer une nouvelle voie, des étapes essentielles pour la fermeture responsable de la MINUSTAH et la transition vers une relation avec Haïti fondée sur le respect de la souveraineté, l'autodétermination et les droits humains.

En particulier, nous vous invitons à donner la priorité à la consultation et à l'échange direct avec les représentants des mouvements et organisations populaires haïtiennes et les associations de victimes du choléra et d'autres violations des droits de l'homme commises par l'ONU, leur point de vue est crucial pour mettre en place des actions en ce qui concerne les objectifs fixés par le Conseil de sécurité pour la visite et de son pays. Il est également essentiel de reconnaître les faiblesses des institutions publiques haïtiennes, y compris les organismes gouvernementaux choisis en fonction d'un suffrage minimum après les interventions répétées de la communauté internationale.

Nous exhortons aussi au Conseil qu'il précise de façon concrète comment la « nouvelle approche des Nations Unies sur le choléra en Haïti » sera intégrée dans le processus de clôture de la

MINUSTAH. Le Conseil a établi que la mise en œuvre de ce programme, qui vise à répondre aux exigences de la justice et l'indemnisation des victimes du choléra, ne sera pas la responsabilité de la MINUSTAH ou de son successeur. Cependant, il ne fait aucun doute qu'assurer un routage correct dans le cadre de la conclusion de la MINUSTAH, le financement nécessaire et la participation active des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre de ses deux lignes d'action déterminera la possibilité de succès de la fermeture et toute action future.

Cela d'autant plus que, jusqu'à présent, a été recueilli seulement 2% des 400 millions \$ requis - un montant équivalent à moins d'un an du financement accordé pour 13 ans pour maintenir la MINUSTAH - pour couvrir le coût de l'indemnisation des familles des 10.000 personnes tuées et plus de 800.000 survivants, ainsi que des mesures pour améliorer le système d'assainissement et l'accès universel à l'eau potable et faire des réparations globales au pays pour les dommages économiques immenses occasionnés par l'introduction du choléra, situation tout à fait inacceptable.

Le Conseil de sécurité doit reconnaître que répondre à leurs propres obligations relatives aux droits de l'homme y compris la réparation des violations, est une condition indispensable pour la paix et la sécurité en Haïti, comme partout dans le monde. Seront décisives les recommandations produites à partir de cette visite ainsi que des échanges avec des organisations et des personnes mentionnées, y compris la décision politique de faire participer les victimes de violations des droits de l'homme de la MINUSTAH au centre de la préparation et la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires. L'engagement exemplaire de financement de ces actions par les pays membres du Conseil, au minimum selon les montants qui impliqueraient le système des quotas, sera aussi nécessaire.

Avec de nombreux mouvements et organisations populaires en Haïti et en Amérique latine, il y'a temps que nous avons remis en question le rôle de la MINUSTAH ; nous constatons qu'il n'a pas été une réponse selon les droits et les besoins du peuple haïtien. En fait, le Conseil de sécurité est bien conscient que la présence qui a installée en 2004, ainsi que le lancement en Octobre encore d'une autre mission appelée de Paix et de Stabilisation, sont largement considérés comme une occupation et étrangère aux idéaux des Nations Unies et aux objectif confirmés encore et encore par le Conseil lui-même.

L'aggravation actuelle de la crise systémique et humanitaire en Haïti reflète cette évaluation, en plus du bilan catastrophique en matière des droits de l'homme et l'impunité. Nous espérons que le Conseil de Sécurité reconnaisse cette situation et prenne cette visite, même dans le cadre de ses objectifs, pour commencer à rembourser les dettes et commencer une efficace nouvelle approche avec le peuple d'Haïti. Nous vous souhaitons beaucoup de succès à cet égard et nous réitérons notre volonté de contribuer ce qui est à notre portée.

Avec l'étreinte fraternelle de la Paix et la Bienveillance,

Adolfo Pérez Esquivel
Prix Nobel de la Paix 1980

Jody Williams
Prix Nobel de la Paix 1993

Shirin Ebadi
Prix Nobel de la Paix 2003

Rigoberta Menchú Tum
Prix Nobel de la Paix 1992

Betty Williams
Prix Nobel de la Paix 1976

-Buenos Aires, le 16 juin de 2017

cc. M. le Secrétaire général de la ONU